



Syndicat Intercommunal
d'Eau Potable de l'Est Lyonnais

Associant les Communes de :
GENAS - JONS - PUSIGNAN - ST-BONNET-DE-MURE
ST-LAURENT-DE-MURE - ST-PIERRE-DE-CHANDIEU - TOUSSIEU

Compte rendu de la réunion du comité syndical du 4 Mars 2021

Le 4 Mars 2021 à 18 h 30, le comité du SIEPEL s'est réuni dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville, Rue Emile Vernay à St Pierre de Chandieu, sur convocation adressée le 25 Février 2021.

Délégués présents avec voix délibérative :

Laurence JURKIEWIEZ	GENAS	Jean-Marc JOVET	ST BONNET DE MURE
Hervé CHAMPEAU	GENAS	Jean-Paul DEMEREAU	ST BONNET DE MURE
Isabelle LE GREN	JONS	Martine GAUTHERON	ST LAURENT DE MURE
Ghislaine MONIN (pouvoir à Isabelle LE GREN)	JONS	Emmanuel ROBERT	ST LAURENT DE MURE
Claude HUMBERT	TOUSSIEU	Robert LEROY	ST BONNET DE MURE
Florian MERCIER	TOUSSIEU	Raphaël IBANEZ	ST PIERRE DE CHANDIEU

Nombre de délégués titulaires : 14

Nombre de délégués suppléants : 14

Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 12

Nombre de présents : 1
Nombre de votants : 0

Dans le cadre des mesures sanitaires liées à l'épidémie du COVID-19, le quorum est atteint, plus du tiers des membres avec voix délibérative étant présent.

Monsieur le Président, Raphaël IBANEZ, ouvre la séance.

Monsieur Emmanuel ROBERT propose de remplir les fonctions de secrétaire.

Une minute de silence est demandée par Monsieur le Président à la mémoire de Monsieur Pierre GROSSAT, maire de Pusignan, décédé le matin du 4 Mars 2021.

Adoption du procès-verbal de la séance du 13 Janvier 2021

En l'absence d'observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibération 21-2 -1 - Compte de gestion 2020

Monsieur le Président présente le compte de gestion 2020 établi par Monsieur CASTELAIN, Trésorier du syndicat :

Après reprise des résultats des exercices antérieurs, le compte de gestion se présente ainsi :

	Réalisations 2020 (mandats et titres) Solde d'exécution	Report de l'exercice 2019	Résultat cumulé
FONCTIONNEMENT	534 649.35 €	173 264.35 €	707 913.70 €
INVESTISSEMENT	20 433.25 €	1 647 790.24 €	1 668 223.49 €
TOTAL =	555 082.60 €	1 821 054.59 €	2 376 137.19 €

Ce compte de gestion est conforme au compte administratif du SIEPEL voté lors de ce même comité syndical, il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le comité, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2020.

Délibération 21-2 -2 – Adoption du compte administratif 2020

Monsieur le Président quitte la séance virtuellement, après accord à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Jean-Marc JOVET, doyen de l'assemblée, donne la parole à la vice-présidente chargée des finances, Madame Laurence JURKIEWIEZ.

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du syndicat de l'exercice 2020.

chapitre	libellé	BP 2020	réalisé 2020
011	charges générales	198 900.00 €	45 645.65 €
012	charges de personnel	25 000.00 €	23 886.48 €
022	dépenses imprévues	3 600.00 €	- €
65	autres charges	29 000.00 €	26 092.23 €
66	charges financières	22 264.35 €	22 013.05 €
67	charges exceptionnelles	3 000.00 €	- €
42	opérations ordre entre section	300 000.00 €	270 099.11 €
23	virt section investissement	180 000.00 €	- €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		761 764.35 €	387 736.52 €
chapitre	libellé	BP 2020	réalisé 2020
70	ventes, prestations service	518 500.00 €	673 839.52 €
74	subventions exploitation	0.00 €	174 502.02 €
75	autres produits	0.00 €	1 947.04 €
77	produits exceptionnels	0.00 €	21 500.00 €
042	opérations ordre entre section	70 000.00 €	50 597.29 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		761 764.35 €	922 385.87 €
RESULTAT		0.00 €	534 649.35 €

Au niveau des recettes de fonctionnement, sur la ligne « 70- ventes, prestations de service », le réalisé 2020 est bien supérieur au budgété : la télé-relève ayant été mise en place sur la commune de Genas courant 2019, les ventes d'eau sur cette commune ont été décalées sur l'année 2020.

CHAPITRE	libellé	BP 2020	réalisé 2020
20	frais d'études	15 961.00 €	13 850.00 €
21	matériels divers	15 000.00 €	- €
2313	constructions - en cours	1 436 840.00 €	57 826.76 €
2315	install géné - en cours	497 000.00 €	29 916.15 €
23		1 933 840.00 €	87 742.91 €
16	emprunt	97 989.24 €	97 475.66 €
40	rep/subventions	70 000.00 €	50 597.29 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS		2 132 790.24 €	249 665.86 €
CHAPITRE	libellé	BP 2020	réalisé 2020
10222	FCTVA	5 000.00 €	- €
21	virt section exploitation	180 000.00 €	- €
28	DAP	300 000.00 €	270 099.11 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS		2 132 790.24 €	270 099.11 €
RESULTAT		- €	20 433.25 €

Au niveau des investissements, il y a eu beaucoup moins d'investissements que prévu, du fait des élections et de la crise sanitaire.

La présidente de séance soumet le compte administratif 2020 au vote du comité.

Après en avoir discuté et délibéré, le comité, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020.

Le doyen de l'assemblée redonne la parole au Président, qui reprend la séance.

Délibération 21-2 -3 – Restes à réaliser de l'exercice 2020

Monsieur le Président propose de reporter au BP 2021 les dépenses et les recettes d'investissements restant à réaliser, à savoir :

CHAPITRE	libellé	restes à réaliser 2020
20	immos incorporelles	2 100.00 €
21	immos corporelles	15 000.00 €
23	immos en cours	1 846 080.00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENTS		1 863 180.00 €
CHAPITRE	libellé	restes à réaliser 2020
10222	FCTVA	5 000.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENTS		5 000.00 €
RESTES A REALISER 2020		1 858 180.00 €

Après en avoir discuté et délibéré, le comité, à l'unanimité, accepte les restes à réaliser présentés.

Délibération 21-2 -4 – Débat d’Orientations Budgétaires année 2021

Monsieur le Président rappelle que le SIEPEL n’a qu’une seule activité, ses possibilités dans les orientations budgétaires s’en trouvent donc limitées.

Sur l’année 2020, le SIEPEL a été peu impacté par la crise sanitaire, sauf par le décalage des travaux prévus, entraînant un important volume de restes à réaliser pour l’année 2021.

En section de fonctionnement :

Les recettes sont essentiellement constituées du reversement par VEOLIA de la taxe prélevée à raison de 0.277 €/m³ sur les abonnés des communes membres et de 0.38 €/m³ sur les clients hors syndicat (délibérations 20-5-3 et 20-5-4 du 2 Décembre 2020).

Les dépenses de fonctionnement correspondent à l’exploitation courante du SIEPEL, avec la mise à disposition de la secrétaire 14h/semaine par la mairie de St Pierre de Chandieu ; en sus, un versement possible d’une aide auprès d’une association dont l’action est dans le domaine de l’eau.

En section d’investissement :

Les dépenses d’investissement sont essentiellement des travaux prévus sur le réseau d’eau du syndicat, détaillés comme suit pour 2021 :

Réhabilitation de la tour de St Bonnet de Mure : 105K€

Extension des réservoirs de Balan, Toussieu et St Pierre de Chandieu : 1 969K€

Interconnexion avec la 3CM : 1 671K€

Les dépenses d’investissements intègrent aussi le remboursement de la dette, qui s’élève au 01/01/2021 à 1 071 207.42 €. L’annuité 2021 s’élèvera à 95 405.12 €. L’emprunt se termine le 30 Mars 2031.

Les recettes d’investissement seront constituées de la part du résultat de fonctionnement excédentaire affecté à l’investissement, ainsi que du résultat d’investissement excédentaire report (1 668K€). S’ajoute la subvention d’investissement accordée par l’Agence de l’Eau pour les travaux du site de Balan (413K€), dont un acompte de 50% va être versé en Mars-Avril 2021.

Enfin, pour le projet d’interconnexion avec la 3CM, la convention établie entre la 3CM et le SIEPEL prévoit le portage du projet par le SIEPEL, avec une participation financière pour moitié de la 3CM (versée au démarrage du chantier), et une participation financière de l’Agence de l’Eau à hauteur de 50%. Cette dernière est en cours d’étude, avec un accord verbal à ce jour. Pour autant, dans l’hypothèse où l’Agence de l’Eau apporte son soutien, ce qui assurera la mise en route du projet, le SIEPEL aura nécessairement recours à un emprunt pour financer sa part du projet.

Après en avoir discuté et délibéré, le comité, à l’unanimité, prend acte du Débat d’Orientations Budgétaires.

Délibération 21-2 -5 – Affectation du résultat 2020

Il appartient au comité de décider de l’affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement.

Comme les années précédentes, ce résultat permettra d’équilibrer la section d’investissement.

Il est proposé d’affecter au budget primitif 2021 la somme de 534 649.35 € en recettes d’investissement, à l’article 1068 ‘autres réserves’.

Après en avoir discuté et délibéré le comité, à l’unanimité, affecte au budget primitif 2021 la somme de 534 649.35 € en recette d’investissement, à l’article 1068 autres réserves.

Monsieur le Président demande à tous les membres présents avec voix délibérative de signer le Compte Administratif 2020 en DEUX exemplaires.

Le prochain comité syndical est fixé au mercredi 24 Mars 2021 à 19h à la mairie de St Pierre de Chandieu.

La séance est levée à 19h05.